



Ville de  
Saint-Dié-des-Vosges

**Budget primitif 2015**

**Rapport de présentation**

Le Budget Primitif 2015 est présenté sans reprise des résultats de l'exercice précédent, mais pour en faciliter la lisibilité, l'intégralité des dépenses de fonctionnement y a été inscrite, à l'exception des dépenses de personnel et de la subvention à la Caisse des écoles qui feront l'objet d'une inscription complémentaire par décision modificative après la reprise du résultat de 2014.

Dans un contexte de contraction dramatique des dotations de l'Etat, ce budget traduit les efforts d'économie jugés nécessaires par la Chambre Régional des Comptes et confirmés par l'audit financier réalisé par le cabinet Deloitte. Il induit en effet une réduction drastique des charges de gestion courante, pour garantir un niveau d'investissement satisfaisant tout en limitant le recours à l'emprunt.

Avec 3,47 millions d'euros de travaux et équipements pour l'ensemble des budgets, dont 3,1 millions d'euros pour le budget principal, et seulement 2 millions d'euros d'emprunts nouveaux (permettant un désendettement de 1,9 millions d'euros), cet objectif sera atteint en 2015 **sans augmentation des taux d'imposition.**

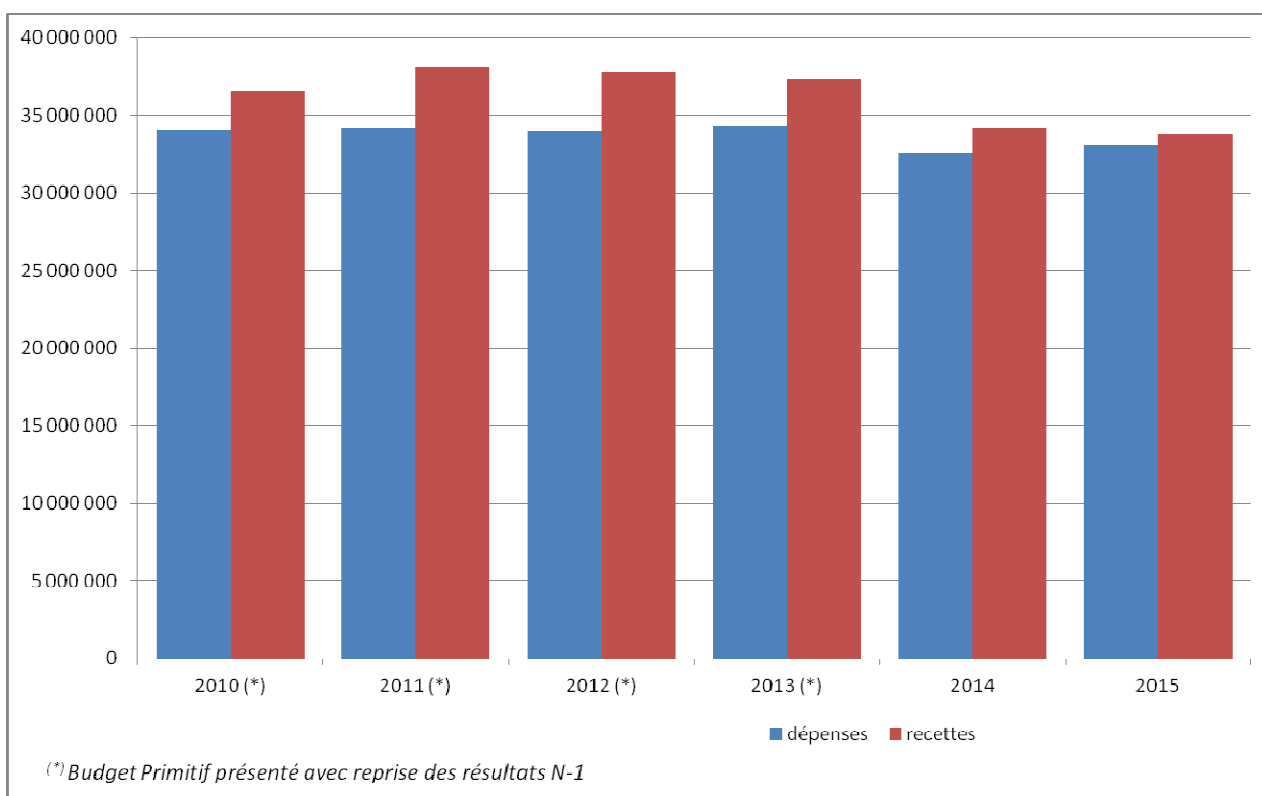
## BUDGET PRINCIPAL

### Section de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 33 801 715,00 €.

Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 33 128 064,00 €,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 673 651,00 €.



## 1/ Les recettes de fonctionnement

	<b>BP 2013</b>	<b>BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>
002 résultat de fonctionnement reporté	1 269 545,83		
013 remboursements sur rémunération	221 000,00	240 000,00	200 000,00
70 produits des services	1 800 972,00	2 449 800,00	1 380 800,00
73 impôts et taxes	21 179 400,00	17 084 000,00	23 203 000,00
74 dotations et participations	12 161 100,00	13 765 200,00	8 411 200,00
75 produits de gestion courante	256 400,00	247 500,00	161 500,00
76 produits financiers	2 500,00	2 500,00	200,00
77 produits exceptionnels	80 000,00	65 000,00	88 000,00
78 reprises sur amortissements et provisions			
<b>total recettes réelles</b>	<b>36 970 917,83</b>	<b>33 854 000,00</b>	<b>33 444 700,00</b>
recettes d'ordre	353 939,00	357 015,00	357 015,00
<b>total recettes de fonctionnement</b>	<b>37 324 856,83</b>	<b>34 211 015,00</b>	<b>33 801 715,00</b>

Compte tenu des importantes variations apportées par décisions modificatives au budget primitif 2014, il convient de comparer les prévisions 2015 au budget 2014 consolidé.

	<b>Crédits votés 2014</b>	<b>BP 2015</b>	<b>BS 2015 (prévisionnel)</b>
002 résultat de fonctionnement reporté	3 103 595,52		881 000,00
013 remboursements sur rémunération	267 000,00	200 000,00	
70 produits des services	1 452 394,92	1 380 800,00	
73 impôts et taxes	23 332 061,00	23 203 000,00	
74 dotations et participations	9 150 291,00	8 411 200,00	255 000,00
75 produits de gestion courante	451 269,00	161 500,00	
76 produits financiers	2 500,00	200,00	
77 produits exceptionnels	95 196,00	88 000,00	
78 reprises sur amortissements et provisions	117 000,00		
<b>total recettes réelles</b>	<b>37 971 307,44</b>	<b>33 444 700,00</b>	<b>1 136 000,00</b>
recettes d'ordre	357 015,00	357 015,00	0,00
<b>total recettes de fonctionnement</b>	<b>38 328 322,44</b>	<b>33 801 715,00</b>	<b>1 136 000,00</b>

N.B. : le résultat de fonctionnement reporté 2014 reprend l'excédent des budgets annexes Ordures Ménagères et Office Déodatien du Tourisme pour 955 k€ clôturés au terme de l'exercice 2013.

### **1.1/ Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses**

Les ventes de produits et autres redevances du domaine ne présentent pas de variations significatives en 2015, hormis les prévisions de refacturation des personnels et matériels à la Communauté de Communes revues à la baisse en fonction des transferts et mutualisations réellement effectués.

### **1.2/ Chapitre 73 – Impôts et taxes**

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2015 prévoit une revalorisation forfaitaire des bases de 0,9 %, identique à 2014. Les prévisions de recettes fiscales associées aux trois « taxes ménages » reprennent cette évolution, majorée prudemment de 0,1 % correspondant à l'évolution physique des bases (nouvelles constructions, travaux d'aménagement). Ainsi, le produit de fiscalité directe locale devrait progresser d'environ 120 000 euros, sans augmentation des taux.

Après le transfert en 2014 de l'ensemble de la fiscalité professionnelle à la Communauté de Communes, l'attribution de compensation reversée par celle-ci à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges est évaluée pour 2015 à 7,95 millions d'euros, tenant compte du transfert du service urbanisme et du Centre d'Eveil Musical Oliveir Douchain (CEMOD) en cours d'exercice.

La Communauté de Communes reversera également le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) dont elle est bénéficiaire. Cette dotation de péréquation horizontale, inscrite pourtant au chapitre des impôts et taxes, continue sa progression en 2015. Son montant est estimé à 200 000 euros contre 189 633 euros perçus en 2014.

### **1.3/ chapitre 74 – dotations et participations**

Après une période de gel des dotations de l'Etat entre 2010 et 2013, l'année 2014 fut marquée par la première baisse de celles-ci au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Pour la Commune, cette contribution s'est élevée à 276 541 euros pour une contribution de l'ensemble des collectivités locales de 1,5 milliards d'euros.

En 2015, avec une réduction globale prévue de 3,67 milliards d'euros, la perte de recette pour la Commune est estimée à 677 000 euros. La dotation forfaitaire, principale composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), passera ainsi de 3 796 992 euros en 2014 à 3 120 000 euros en 2015.

En parallèle, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges qui fait partie des 250 communes les plus pauvres de France, bénéficiera de la hausse de la péréquation verticale. Toutefois, les montants de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) n'ayant pas encore été notifiés à la date du vote du Budget Primitif, les crédits inscrits à ce titre sont identiques aux montants perçus en 2014, soit respectivement 2 166 000 euros et 394 000 euros. L'augmentation de ces dotations, estimée à 255 000 euros, pourra être inscrite par décision modificative en cours d'exercice.

Considérées par l'Etat comme des variables d'ajustement, les dotations de compensation des exonérations fiscales de taxe d'habitation et de taxes foncières continueront leur repli en 2015. Si aucune d'entre elle n'a encore été notifiée, il apparait prudent de prévoir une baisse quasi identique à celle enregistrée entre 2013 et 2014, soit 22 %.

La dégressivité de la dotation de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Contrat Enfance Jeunesse se poursuit avec un montant attendu en 2015 de 770 000 euros, contre 830 000 euros en 2014.

Les dotations, qui représentent 25 % des recettes réelles de fonctionnement, sont globalement en baisse de plus de 8 % hors augmentation des DSU et DNP et toujours de près de 6 % en tenant compte des hausses attendues.

Ce cadre très contraint invite la commune à des efforts drastiques pour maîtriser ses charges.

#### **1.4/ chapitre 75 – autres produits de gestion courante**

La principale variation de ce chapitre concerne le compte 7551 et le reversement de l'excédent du budget annexe des Forêts. Compte tenu des difficultés actuelles rencontrées dans la vente de bois coupé, la plus grande prudence dans les prévisions de recettes s'impose.

Les autres recettes de fonctionnement ne connaissent pas de changements significatifs.

#### **2/ Les dépenses de fonctionnement**

	<b>BP 2013</b>	<b>BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>
022 dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	
011 charges à caractère général	9 231 184,83	8 908 594,00	9 075 118,00
012 charges de personnel	17 030 000,00	14 800 000,00	14 500 000,00
65 subventions et participations	4 220 734,00	4 268 164,00	5 429 100,00
66 charges financières	1 630 000,00	1 525 000,00	1 585 000,00
67 charges exceptionnelles	883 905,00	1 777 740,00	1 262 850,00
68 dotations aux provisions	53 000,00	50 000,00	13 000,00
014 atténuations de recettes	68 000,00	18 000,00	95 000,00
<b>total dépenses réelles</b>	<b>33 136 823,83</b>	<b>31 367 498,00</b>	<b>31 960 068,00</b>
dépenses d'ordre	1 167 112,00	1 167 896,00	1 167 996,00
<b>total dépenses de fonctionnement</b>	<b>34 303 935,83</b>	<b>32 535 394,00</b>	<b>33 128 064,00</b>

Comme pour les recettes de fonctionnement, et pour en améliorer la lisibilité, les inscriptions budgétaires en dépense de fonctionnement doivent être comparées aux crédits 2014 consolidés.

	<b>Crédits votés 2014</b>	<b>BP 2015</b>	<b>BS 2015 (prévisionnel)</b>
022 dépenses imprévues	20 000,00		
011 charges à caractère général	9 778 966,79	9 075 118,00	
012 charges de personnel	16 700 000,00	14 500 000,00	1 700 000,00
65 subventions et participations	4 312 363,00	5 429 100,00	52 000,00
66 charges financières	1 112 000,00	1 585 000,00	
67 charges exceptionnelles	2 520 001,00	1 262 850,00	-616 000,00
68 dotations aux provisions	1 418 000,00	13 000,00	
014 atténuations de recettes	95 176,00	95 000,00	
<b>total dépenses réelles</b>	<b>35 956 506,79</b>	<b>31 960 068,00</b>	<b>1 136 000,00</b>
dépenses d'ordre	1 167 996,00	1 167 996,00	
<b>total dépenses de fonctionnement</b>	<b>37 124 502,79</b>	<b>33 128 064,00</b>	<b>1 136 000,00</b>

### **2.1/ chapitre 011 – charges à caractère général**

Si les charges à caractère général apparaissent en hausse en 2015 par rapport au Budget Primitif 2014, ce n'est qu'en raison de l'inscription de l'intégralité de ces dépenses dès le budget primitif, contrairement à l'exercice précédent.

Rapportées à l'ensemble des crédits inscrits à ce chapitre au cours de l'exercice 2014 (budget consolidé), les charges à caractère général sont en baisse de 7,2 %, soit un taux proche de l'objectif fixé par le cabinet Deloitte dans son hypothèse la plus stricte.

Une attention toute particulière sera portée aux coûts internes de fonctionnement des structures et services (fournitures, consommables, fluides, organisation) mais également une plus grande rigueur dans le recours aux prestataires extérieurs.

### **2.2/ chapitre 012 – charges de personnel**

L'objectif de réduction de la masse salariale de 2 % par an pendant 3 ans devrait être atteint grâce à la réorganisation des services pour palier au non remplacement de certains départs en retraite.

Le renforcement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et de la formation des agents y contribuera ainsi que la mutualisation des personnels avec la Communauté de Communes.

Malgré un glissement vieillissement technicité (GVT) – évolution de carrière des agents de la fonction publique territoriale – qui entraîne chaque année une augmentation de la masse salariale de plus de 400 000 euros, les prévisions budgétaires 2015 (BP + BS) affichent une baisse de 500 000 euros, soit 3 %, par rapport au budget consolidé 2014.

### 2.3/ autres chapitres

Le chapitre 65 – subventions et participations – enregistre en 2015 la participation du Budget Principal au budget annexe des Bâtiments Industriels et Commerciaux (BIC) auparavant inscrite au chapitre 67 – charges exceptionnelles. Le caractère récurrent de cette participation justifie ce changement d'imputation. Sans cette nouvelle dépense de 1,345 million d'euros, le chapitre 65 serait en baisse de 176 263 euros, soit plus de 4 %.

Compte-tenu de la poursuite des assignations en cours contre Dexia concernant le principal emprunt structuré, et de la possibilité d'obtenir l'annulation des taux conventionnels, voire l'application du taux de l'intérêt légal, le montant des crédits inscrits au chapitre 66 – charges financières – est calculé par rapport aux taux fixes appliqués durant la première phase des contrats.

Le chapitre 67 – charges exceptionnelles – retrace les participations versées aux budgets annexes. La forte baisse des crédits inscrits est due à l'inscription au chapitre 65 de la participation au financement du centre aqualudique Aqua Nova America (budget BIC). La réduction de 616 000 euros envisagée au Budget Supplémentaire correspond à l'excédent du budget annexe Opération de renouvellement Urbain (ORU) qui devrait être constaté au terme de l'exercice 2014.

Au chapitre 68 – dotations aux amortissements et provisions –, seule la provision réglementaire pour garanties d'emprunts est inscrite au Budget primitif 2015. En fonction de l'évolution du contentieux en cours sur les emprunts structurés, une provision complémentaire pourra venir abonder ce chapitre en cours d'exercice.

## Section d'investissement

### 1/ Les recettes d'investissement

	<b>BP 2013 hors restes à réaliser</b>	<b>BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>
001 solde d'investissement reporté	975 395,91		
10 dotations, fonds divers et réserves	1 118 000,00	1 090 000,00	850 000,00
13 subventions d'équipement	530 900,00	562 380,00	520 000,00
16 emprunts et dettes assimilées	-	-	2 000 000,00
27 autres immobilisations financières	37 500,00	187 500,00	97 621,00
024 cessions	1 168 400,00	2 050 000,00	830 000,00
<b>total recettes réelles</b>	<b>3 830 195,91</b>	<b>3 889 880,00</b>	<b>4 297 621,00</b>
recettes d'ordre (sauf virement de la section de fonctionnement)	1 765 074,00	1 299 746,00	1 167 996,00
<b>total recettes d'investissement</b>	<b>5 595 269,91</b>	<b>5 189 626,00</b>	<b>5 465 617,00</b>

Le Fonds de Compensation de la TVA est inscrit à hauteur de 700 000 euros. Ce montant tient compte du passage du taux de 15,761 % à 16,404 % annoncé par le Gouvernement. Il pourrait être abondé par décision modificative en fonction du montant définitif des dépenses d'investissement réalisées en 2014.

Les crédits inscrits au chapitre 13 – subventions – intègrent la Dotation de Développement Urbain (DDU) dont le montant prévisionnel est de 340 000 euros, diverses subventions liées aux travaux de voirie, d'éclairage public et d'isolation des bâtiments, ainsi que le produit des amendes de police.

2 millions d'emprunts nouveaux sont inscrits au chapitre 16 pour compléter le financement des investissements prévus par ce Budget 2015. Cependant, le remboursement en capital prévu s'élevant à 2 600 000 euros (compte 1641), le désendettement net réalisé en 2015 sera, pour le budget principal, de 600 000 euros. Pour mémoire, le remboursement en capital tous budgets confondus s'élève à 3 898 000 euros pour un désendettement global prévisionnel de 1 898 000 euros.

Au chapitre 27 – autres immobilisations financières – figure le solde du remboursement de l'emprunt « Cirtès » par le budget annexe des Locations Commerciales.



## 2/ Les dépenses d'investissement

	<b>BP 2013 hors restes à réaliser</b>	<b>BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>
001 solde d'investissement reporté			
10 dotations et subventions	95 000,00	20 000,00	20 000,00
13 subventions d'équipement	10 000,00	10 000,00	10 000,00
16 remboursement capital des emprunts	2 406 000,00	2 400 000,00	2 646 000,00
20 immobilisations incorporelles	292 277,00	97 000,00	362 400,00
21 immobilisations corporelles	4 776 512,89	3 849 382,00	2 743 853,00
23 travaux en cours			
26 participations et créances rattachées	50 000,00		
<b>total dépenses réelles</b>	<b>7 629 789,89</b>	<b>6 376 382,00</b>	<b>5 782 253,00</b>
dépenses d'ordre	951 901,00	488 865,00	357 015,00
<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>8 581 690,89</b>	<b>6 865 247,00</b>	<b>6 139 268,00</b>

Dans un contexte difficile, les économies réalisées en fonctionnement permettront de réaliser un programme d'investissement raisonnable de 3,1 millions d'euros.

Ces crédits seront notamment affectés au service public de l'éducation, à l'aménagement urbain, à la réfection et la remise aux normes des bâtiments municipaux, à la voirie et à la modernisation des moyens qui garantissent un service public de qualité.

### Moyens et équipements :

- Camions et véhicules techniques : 93 000 €
- Système d'Information Géographique (SIG) : 70 000 €
- Serveurs informatiques : 31 500 €
- Logiciel de gestion financière et des ressources humaines : 100 000 €

### Bâtiments

- Aménagement intérieur école Vincent Auriol : 90 000 € (subvention DDU)
- Rénovation école Clémencet (1<sup>ère</sup> phase) : 150 000 € (subvention DDU)
- Mise en sécurité école Claire Goll : 50 000 € (subvention DDU)
- Mise en sécurité musée Pierre Noël : 55 000 €
- Menuiseries extérieures espace Louise Michel : 18 000 € (subvention DDU)
- Toiture courts de tennis couverts : 360 000 €

#### Voies et réseaux

- Voirie (marché à bons de commande) : 300 000 €
- Piétonisation de la rue d'Hellieule : 260 000 €
- Réaménagement de la place Jean XXIII (2<sup>ème</sup> phase) : 130 000 € (subvention DDU)
- Eclairage public (CREM) : 150 000 €
- Aménagement des cimetières : 21 500 €

#### Développement Durable

- Panneaux solaires sur la toiture des courts de tennis : 90 000 €
- Piste cyclable (1<sup>ère</sup> phase) : 30 000 €
- Compteurs énergétiques individuels (1<sup>ère</sup> phase) : 15 000 €

#### Cadre de vie

- Aires de jeux différents quartiers : 52 000 €
- Vidéosurveillance : 28 500 €

## **LES BUDGETS ANNEXES**

La principale évolution des budgets annexes porte sur l'individualisation de la comptabilité du centre aqualudique Aqua Nova America au sein du budget annexe des Bâtiments Industriels et Commerciaux (BIC) pour en améliorer la lisibilité et en faciliter la gestion fiscale. La création d'un nouveau budget annexe des Locations Commerciales permettra de retracer l'ensemble des autres écritures précédemment inscrites au budget des BIC (locations de salles, pépinière d'entreprises).

### **LES BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Compte tenu des négociations en cours avec le délégataire, ces deux budgets annexes ont été préparés avec la plus grande prudence pour éviter les effets d'annonce prématurés. Quel que soit le résultat de ces pourparlers, la qualité de l'eau reste une priorité de la municipalité et l'entretien et la rénovation des réseaux seront parfaitement assurés en 2015.

### **LE BUDGET DE LA REGIE DE SPECTACLES**

Compte tenu des contraintes budgétaires, ce budget annexe qui regroupe les activités de La NEF et de l'Espace Georges Sadoul, est fortement réduit en 2015. Afin de garantir une programmation de qualité, la sollicitation des partenaires extérieurs (DRAC, CRL, CG) sera renforcée et les financements obtenus pourront faire l'objet d'une inscription par décision modificative en cours d'exercice.

### **LE BUDGET DES BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**

Comme indiqué précédemment, à compter de 2015, ce budget ne retracera plus que l'activité du centre aqualudique Aqua Nova America.

### **LE BUDGET DES LOCATIONS COMMERCIALES**

Ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2015, ce nouveau budget annexe enregistrera les autres activités commerciales soumises à TVA, à savoir les locations de salles (Carbonnar, Espace François Mitterrand,...) et la Pépinière d'entreprises.

**LES AUTRES BUDGETS ANNEXES** (forêts, assainissement non collectif et parking du marché) ne connaissent pas d'évolution significative. A noter que l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU) est reconduit en 2015 pour permettre l'enregistrement des nombreuses subventions restant à percevoir à l'issue des derniers travaux en cours.